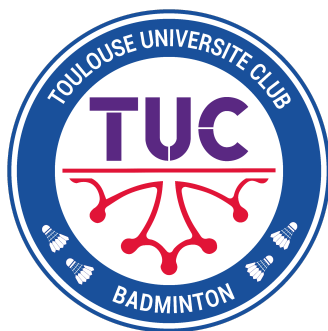




RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ASSOCIATION TUC BADMINTON

1. OBJET

Le Règlement Intérieur a pour objet de compléter les statuts de l'association TUC badminton (le "**Club**"). Ce règlement intérieur est un document contractuel disposant d'une force juridique équivalente à celle des statuts. Tous les membres de l'association sont obligés de le respecter, sous peine de s'exposer à des sanctions.

2. ADHÉSION AU CLUB

L'adhésion permet de :

- venir jouer au badminton lors de tous les créneaux de jeu libre proposés dans les différents gymnases mis à la disposition du Club, sous réserve d'un nombre de places limité par le nombre de terrains des gymnases et des dispositions ci-dessous énoncées ;
- participer aux entraînements organisés par le Club, sous réserve d'un nombre de places limités suffisant et après paiement du surplus pour y participer en fonction du groupe attribué ;
- participer aux compétitions par équipes (Interclubs) auxquelles le Club est inscrit, sous réserve d'un nombre de places limité ;
- bénéficier des volants fournis par le Club lors des créneaux de jeu libre (volants en plastique), des Interclubs et des entraînements (volants en plume) dans la limite accordée et définie par le Club.

Cas spécifiques applicable uniquement aux adhérents non inscrits en double licence :

- bénéficier de tarifs préférentiels pour l'achat de matériel auprès des partenaires du Club ;
- bénéficier de tarifs préférentiels pour l'achat de boîtes de volants auprès du Club ;
- bénéficier de tarifs préférentiels pour la pose de cordages auprès du partenaire du Club ;
- bénéficier des avantages proposés par les sponsors du Club ;
- bénéficier du remboursement de l'inscription à un (1) tournoi sur la saison en cours dans la limite de 30€ TTC.

Cas particulier des jeunes (jusqu'à 17 ans):

- Les jeunes inscrits à l'Ecole Jeunes bénéficient d'un créneau hebdomadaire d'1h30 d'entraînement et de 30 minutes de jeu libre suivant cet entraînement (hors vacances scolaires) ;
- Ils auront accès aux créneaux de jeu libre pour adultes de 13h à 15h les samedis ;
- Si les jeunes viennent sur les créneaux de jeu libre qui leur sont autorisés par le Club, ils devront obligatoirement être accompagnés d'un responsable légal.

La mise en œuvre de ces dispositions est précisée et/ou détaillée chaque année par le Bureau, et peut évoluer au cours de la saison, sous réserve qu'il ne s'agisse pas de changements majeurs.

Les adhérents sont tenus d'être à jour de leurs créances vis-à-vis du Club, sous peine de ne pouvoir ré-adhérer à la nouvelle saison sportive.

Pour les tarifs réduits, le tarif pris en compte est celui correspondant à la situation de la personne au moment de son adhésion.

3. RESPONSABILITÉ

La responsabilité civile de l'association TUC badminton est couverte par son adhésion à la Fédération Française de Badminton (FFBAD).

Le Club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol des effets personnels des adhérents lors des créneaux d'entraînements ou de jeu libre.

L'adhésion inclut la licence de la FFBad, part obligatoire reversée à la FFBad pour des questions d'assurance, que l'adhérent soit compétiteur ou non. Les adhérents du TUC badminton sont couverts par l'assurance souscrite sur le plan national par la FFBad. Chaque adhérent a la possibilité de souscrire à une autre assurance s'il le souhaite. L'assurance contractée avec la licence n'exclut pas de souscrire à une garantie de responsabilité civile individuelle.

Tout mineur est sous la totale responsabilité de son représentant légal lors des créneaux de jeu libre.

4. FONCTIONNEMENT DES CRÉNEAUX

Le Club est ouvert aux sportifs de loisir comme aux compétiteurs. Il propose différents types de créneaux :

- jeu libre ;
- école jeunes ;
- entraînements ;
- interclubs ;
- un mélange entre les formats précédents.

Les horaires et les types de créneaux sont indiqués dans le [calendrier du Club](#), en ligne sur Internet et mis à jour régulièrement. Ceux-ci peuvent être modifiés à tout moment au cours de la saison en fonction des attributions données par la mairie.

Chaque créneau est sous la responsabilité d'un responsable de créneau, qui en assure le bon fonctionnement global, avec l'aide des adhérents. Selon les lieux, des règles spécifiques peuvent s'appliquer (les règles des Gymnases privés seront communiquées ultérieurement par mail).

Lors des créneaux de jeu libre et en cas de forte affluence (c'est-à-dire plus de 8 personnes en attente de jouer lorsque tous les terrains sont occupés), il est demandé de favoriser la pratique du double (deux terrains de simple maximum) et de jouer **un set maximum** avant de changer de terrain, et ce afin de favoriser la rotation dans l'utilisation des terrains.

Un système de rotation est mis en place lors de ces créneaux de forte affluence : il consiste à poser sa boîte de volants en dernière position dans une file de boîte après la fin de son set ; dès qu'un terrain se libère, il est attribué aux joueurs qui ont leur boîte en première place dans la file.

Il est demandé à tous les adhérents d'essayer d'une part, de ne pas jouer tout le temps avec les mêmes personnes, et d'autre part, de tourner au maximum avec les nouveaux adhérents et de participer à l'intégration de tous les adhérents, peu importe leur niveau.

5. SÉCURITÉ

Les adhérents doivent s'échauffer au mieux et le plus possible avant de commencer à jouer pour prévenir tout risque de blessure ! Pour cela, les adhérents devront faire attention de ne pas s'échauffer au bord des terrains, notamment avec des grands gestes.

Veillez, lorsque vous traversez le gymnase, à prendre garde aux joueurs déjà présents sur les terrains, notamment attendre la fin du point en cours afin de passer derrière leur terrain, et ce afin de ne pas les gêner ou de leur faire peur.

À chaque fois qu'un volant arrive sur un terrain voisin sur lequel se trouvent des joueurs, crier "LET" suffisamment fort afin de prévenir les autres joueurs et prévenir les risques de blessures, d'entorses ou autres qui pourraient s'ensuivre.

6. SÉANCES D'ESSAI & INVITATIONS de joueurs non-licenciés

Toute personne ayant ou/ne disposant pas de licence de badminton, pourra venir s'essayer à la pratique du badminton s'il/elle souhaite rejoindre le TUC Badminton. Ces séances devront être réalisées de préférence en week-end et être dans tous les cas être validées par le Bureau.

6.1. Séance d'essai individuelle

Dans le cadre d'une séance d'essai visant à intégrer le TUC badminton, la personne devra se signaler à un membre du Bureau par mail dans le meilleur des cas, ou à un encadrant dès son arrivée lors d'une séance, signer le registre d'essai (ou s'enregistrer via le QR code présent sur le créneau) et une fiche d'essai lui permettant de bénéficier de garanties individuelles accident et responsabilité civile.

Une même personne ne pourra bénéficier que **trois (3) fois** de cette possibilité d'essai pendant la saison sportive (sur la fin de la saison) en cours pour des raisons d'assurance. Au-delà, la personne devra s'acquitter de la cotisation au tarif en vigueur et remettre le dossier d'inscription complet si elle souhaite poursuivre la pratique du badminton au sein du Club (dans la limite des places encore disponibles et après validation préalable du Bureau).

Lors de ces séances d'essai, la personne devra se soumettre au Règlement Intérieur.

6.2. Séance d'essai de découverte

Les adhérents du Club peuvent également inviter un ami/membre de la famille ou toute autre personne proche qui n'a pas de licence pour des séances de découvertes. L'adhérent du Club doit alors envoyer un mail au Bureau en stipulant la date et le nom du joueur invité et doit attendre une validation du Bureau. Les règles sont les mêmes que pour les séances d'essai sauf qu'elles sont autorisées durant toute la saison.

7. INVITATIONS de joueurs licenciés

Les invitations sont à différencier des séances d'essai car elles ne concernent que des personnes disposant d'une licence de badminton en France.

Les adhérents peuvent ainsi inviter un joueur licencié dans un autre club affilié à la FFBad à condition de le signaler par e-mail au Bureau avant la séance, demande devant être validée par ce dernier avant ladite séance.

Un joueur extérieur du Club ne pourra bénéficier que **cinq (5) fois** de cette possibilité pendant la saison sportive en cours.

La personne invitée devra se soumettre au Règlement Intérieur lors de chacune de ces séances. Ces séances devront préférentiellement être réalisées les week-ends (autres que lundis soirs) et devront nécessairement être validés par les membres du Bureau.

Dans le cas où un adhérent souhaite inviter une personne non-licenciée à la FFBad, cela sera considéré comme une séance d'essai (cf. Article 6, Séances d'essai).

Le Bureau peut modifier ces règles au cours de l'année selon l'affluence aux créneaux.

Tableau récapitulatif :

Séance d'essai individuelle	Séance d'essai de découverte	Invitation d'un joueur licencié FFBad
Pour les personnes AVEC/SANS licence et sans invitation, mais ayant écrit par mail au Bureau.	Pour les joueurs NON licenciés et sur invitation d'un adhérent.	Pour les joueurs DÉJÀ licenciés FFBad et sur invitation d'un adhérent uniquement.
Mail au Bureau + Validation obligatoire par le Bureau en précisant la date, l'adhérent (le cas échéant) et l'invité. Éviter les séances des lundis soirs.		
Limitées à 3 séances par joueur par saison sportive, réservées aux personnes souhaitant s'inscrire au TUC Badminton.	Limitées à 3 séances par joueur invité par saison sportive.	Limitées à 5 séances par joueur invité par saison sportive. (ex: pour s'entraîner avec des TUCistes)
Pas de séance d'essai en début de saison. S'inscrire via un QR code imprimé sur une feuille disponible sur place + liste des joueurs.	Les adhérents peuvent inviter jusqu'à deux (2) personnes maximum par créneau. S'inscrire via un QR code imprimé sur une feuille disponible sur place + liste des joueurs.	Les adhérents peuvent inviter jusqu'à deux (2) personnes maximum par créneau.

8. ÉQUIPEMENTS ET MATÉRIEL

Tous les adhérents sont tenus de participer à la mise en place et au rangement du matériel (poteaux, filets, volants) avec soin.

Les volants en plastique mis à disposition lors des créneaux doivent être traités avec soin par les adhérents. Tous les adhérents doivent participer au ramassage et au tri (si besoin) en fin de séance.

Les adhérents doivent porter des chaussures de sport adaptées à la pratique du badminton en salle, avec des semelles non-marquantes en gomme, afin de ne pas abîmer ni salir le revêtement des terrains.

Les adhérents devront porter une tenue correcte : short, jupe, jogging, tee-shirt ou débardeur.

Des raquettes de prêt sont disponibles lors des créneaux, celles-ci doivent être remises à leur place à la fin de chaque créneau et de leur utilisation par les adhérents.

Il est interdit de manger à l'intérieur des gymnases. Les adhérents sont tenus de respecter la propreté des lieux et de signaler toute anomalie aux membres du Bureau ou aux responsables de créneaux présents, qui la signaleront aux gardiens ou aux gestionnaires de la salle.

Si des problèmes de sols glissants ou non propres surviennent en début de créneau, les adhérents ont la possibilité de demander au gardien de leur mettre à disposition un balai afin d'enlever la poussière présente sur les sols.

9. ÉTAT D'ESPRIT

Le TUC badminton est un Club promouvant la pratique du badminton dans un esprit sportif et convivial. Il est demandé à tous les adhérents, quel que soit leur niveau, d'accepter de jouer avec tous, afin de bien mélanger les niveaux lors des créneaux de jeu libre.

Les adhérents sont invités à respecter l'ensemble des membres et encadrants, bénévoles ou salariés :

- du TUC Badminton ;
- du TUC Omnisports et des autres sections ;
- du TUC Vacances ;
- de la FFBad, de la Ligue Occitanie et du Codep 31 ;
- des autres clubs de badminton ;
- des gestionnaires des locaux ;
- des partenaires et des sponsors.

10. PARTICIPATION AUX INTERCLUBS

Les Interclubs sont des compétitions différentes des tournois. Ils consistent en des rencontres mensuelles, le soir en semaine (pour les Interclubs départementaux) ou le week-end (samedi pour les Interclubs nationaux et dimanche pour les Interclubs régionaux). Les joueurs représentant le Club dans ces compétitions doivent avoir une conduite appropriée et conforme à l'esprit sportif (*cf. Charte de Bonne conduite communiquée en début d'année par le Bureau*).

Tout adhérent du Club de l'année en cours peut demander à jouer en Interclub sur cette même année. Les procédures d'inscription et les frais d'inscription sont pris en charge par le Club. Il est donc demandé aux adhérents sélectionnés en Interclubs d'honorer au mieux leur sélection en s'impliquant dans leur équipe et en respectant leurs coéquipiers ainsi que leurs capitaines. Ils devront faire preuve de respect, d'entraide et de convivialité tout au long de la saison. A la fin de l'année, le couple capitaine/vice-capitaine rédige un compte rendu sur chaque joueur qui sera transmis au Bureau et au Pôle Interclubs, en charge de l'attribution des équipes (*cf. Charte Interclubs*).

11. COMMUNICATION

Toutes les informations sur le fonctionnement du Club sont disponibles sur le site Internet du Club (www.tucbad.org). Le TUC Badminton possède également un instagram @tucbad et un groupe messenger pour communiquer. Les adhérents souhaitant rejoindre ce groupe sont invités à le demander en début de saison.

Les informations sur le fonctionnement quotidien sont envoyées par e-mail et/ou publiées dans le groupe Facebook « **TUC Badminton 202X-202X** » et par What's App pour les entraînements, si l'adhérent accepte que son numéro de téléphone soit ajouté au groupe en question.

12. LITIGES ET SANCTIONS

Tous les adhérents sont habilités à faire respecter ce Règlement, mais seul le Bureau, réuni en conseil de discipline, peut statuer sur tout manquement à la discipline et est habilité à prononcer des sanctions.

Les fautes susceptibles d'entraîner une sanction disciplinaire sont :

- le non-respect du Règlement Intérieur ;
- tout propos antisportif, injurieux, discriminatoire (notamment sexiste ou raciste) ;
- la dégradation ou la détérioration de matériel, le vol ;
- le non-paiement d'une dette (cotisation, inscription à un tournoi, achat de volants, autre service ou produit) ;
- toute attitude préjudiciable envers le Club, ses adhérents ou ses bénévoles ;
- tout manquement grave observé à la Charte de bonne conduite communiquée par le Club.

Les sanctions possibles sont :

- l'avertissement ;
- la non-participation aux entraînements ou aux Interclubs ;
- le blâme ;
- l'exclusion, temporaire ou définitive du Club.

Pour l'application des sanctions, l'adhérent présumé fautif sera convoqué par toute forme écrite pour être entendu par le Bureau ou deux (2) de ses membres. Le contenu de la convocation devra mentionner : la date de la séance du Bureau où son cas sera examiné, les griefs qui lui sont imputés, la sanction encourue, les pièces versées à son dossier, le délai imparti pour préparer sa défense, la possibilité de se faire assister. L'intéressé pourra consulter l'ensemble des pièces du dossier et présenter des observations écrites ou orales.

La décision du Bureau est délibérée hors de la présence de l'intéressé. La décision doit être motivée et signée par le Président de l'association. Elle est aussitôt notifiée par écrit à l'intéressé.

Dans le cas d'un avertissement, l'adhérent pourra être averti du grief constaté par un membre du Bureau ou un encadrant, sans qu'une délibération du Bureau soit nécessaire.